

La revalorisation des indemnités c'est bien...

Mais la revalorisation du point d'indice et des grilles c'est mieux !

Le CTA (Comité Technique Académique) s'est réuni le vendredi 19 novembre 2021 à 14h00 et avait pour ordre du jour unique la revalorisation des indemnités (IFSE) des personnels administratifs. A été ajouté à cet ordre du jour, les nouvelles grilles de revalorisations des indemnités pour les personnels ATRF et ITRF : ce document nous a été distribué le jour même.

Le CTA a commencé en retard car le quorum n'était pas atteint.

Représentants de l'administration :

G.MARIN (Secrétaire Général de l'Académie de Créteil)
C.LAUGIER (Directrice des Ressources Humaines)
G.FONTAINE (Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie de Créteil)
M.CHERFI (Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Créteil)
A.LEROY (chef de la Division des Personnels Administratifs et de l'Encadrement)
C.DUBARLE MEYER (secrétaire Générale de la DSDEN 94)
M.FLIOU (Secrétaire Général de la DSDEN 93)

Représentants des organisations syndicales :

FSU : 2 représentants sur 4
FO : 3 représentants sur 3
UNSA : 1
SUD : 1
CGT : absent

La séance débute après lecture des liminaires (voir la déclaration de Force Ouvrière en page 2) :

- Étude des nouvelles grilles IFSE pour les personnels administratifs (avec effet rétroactif au 1er janvier 2021), il est certain que la revalorisation est importante excepté pour les chefs de bureau de catégorie B. Le Secrétaire Général d'académie a rejeté notre demande d'amélioration pour ces personnels.

Toutefois, cette revalorisation ne compense pas la perte de pouvoir d'achat suite au gel du point d'indice ni le tassement des grilles... Par ailleurs, les indemnités ne comptent pas pour le calcul de la pension mais pour la retraite additionnelle qui est minime....

Aussi, compte tenu de l'individualisation liée à la mise en place du RIFSEEP et du caractère aléatoire des primes (changement de l'indemnité en fonction du poste occupé ou du département d'exercice), notre organisation syndicale et une autre se sont abstenues. Nous n'avons pas voté contre car le montant de la revalorisation est tout de même conséquent (8 millions pour notre académie) et que cette abstention n'entraîne pas la suspension du versement des primes mais marque le fait que cela ne rattrape en rien la perte de pouvoir d'achat depuis 2010 !

- Étude des nouvelles grilles IFSE pour les ITRF,

L'intervention du SPASEEN-FO en groupe de travail a profité puisqu'une revalorisation supplémentaire est adoptée en sus de la clause de revoyure.

Les organisations syndicales, à l'exception d'une, ont refusé de voter ces grilles car nous n'avons pas eu le temps de les vérifier.... Ce refus de vote s'explique par le non-respect des délais d'envoi aux organisations syndicales ! Il n'entraîne pas non plus de retard dans les versements.

Nous avons également obtenu que l'administration adresse un courrier (non nominatif) avec la grille correspondante à chaque agent selon sa catégorie et son grade ...

Il convient de se reporter à la fiche de poste communiquée par le supérieur hiérarchique pour connaître sa fonction, son groupe et le montant de la prime. (Légère variation en fonction de votre grade). Attention, il est à rappeler que chaque agent doit être en possession d'une fiche de poste !!!!
Tout sera versé sur la paye de décembre....

Nous vous invitons à consulter ENSAP dès que la feuille de paie sera disponible pour vous assurer du versement effectif !
Si vous souhaitez des précisions ou dans le cas du non-versement de cette revalorisation, le SPASEEN FO se tient à votre disposition pour intervenir !!!

Nous regrettons une nouvelle fois que les personnels contractuels ne bénéficient pas de l'indemnitaire mensuelle ! Nous avons demandé la mise en place de groupes de travail pour notamment la prise compte de la fonction exercée pour le montant de la paye.

Trop de contractuels sont recrutés en catégorie C alors qu'ils exercent des missions de B ou de A.

Le SG d'académie s'est engagé à recruter désormais les contractuels en fonction de la cartographie du poste.

Par ailleurs, nous avons eu l'assurance du maintien du CIA d'un montant de 350 euros pour tous y compris les contractuels.

À ce CIA dit de « fin de gestion » peut s'ajouter un CIA exceptionnel pour des charges de travail ponctuelles ou de l'intérim exercé. Contrairement à une organisation syndicale qui exige la suppression du CIA de « fin de gestion », le SPASEEN FO revendique son maintien afin d'assurer une égalité de traitement pour tous !
Enfin, pour répondre à notre question sur le chèque inflation ; l'administration nous a indiqué ne pas avoir d'outil à ce jour pour sa mise en paiement.

Sur la prime de fidélisation dans le 93, les versements seraient en cours (paye de novembre, décembre ?)

Pour la médecine de prévention sinistrée, l'administration étudie un partenariat avec la MGEN et la mise en place de télécabines de consultation comme au ministère de l'intérieur.

Là aussi le SPASEEN FO invite les agents à se manifester afin que nous puissions faire respecter leurs droits relatifs à la santé et à la sécurité des personnels.

Le SPASEEN FO avec sa fédération la FNEC-FP-FO n'aura de cesse de défendre les droits collectifs et individuels des agents sans compromission ni charge supplémentaire de travail en échange de toute revalorisation !

Ensemble on est plus Fort
Se syndiquer à FORCE OUVRIÈRE,
c'est s'assurer d'être défendu
par un syndicat libre et indépendant.

Déclaration de la FNEC-FP FO au CTA de l'académie de Créteil du 19/11/2021

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Avant tout, nous voulons remercier les collègues des services académiques pour la tenue de ce CTA malgré les conditions difficiles de travail.

Comme indiqué dans la déclaration de la FNEC-FP FO au comité technique ministériel du 9 novembre 2021 : « La FNEC-FP FO est aux côtés des personnels de services de gestion des payes et des carrières. Nous revendiquons depuis des années la création des postes nécessaires pour assurer les missions. L'administration de l'Éducation nationale est aujourd'hui dans une impasse : en demandant aux agents administratifs de faire toujours plus de travail en étant toujours moins nombreux, le Ministre espérait-il un miracle ? Le miracle n'a pas eu lieu, les services ne parviennent même plus à effectuer les opérations de paye dans les délais. »

Dans notre académie, ces opérations sont prioritaires afin de garantir un salaire à tous les agents. Toutefois, compte tenu de la masse de travail, il existe du retard dans la mise en œuvre effective des reclassements, des changements d'échelon etc.

Ce retard n'est pas imputable aux agents qui sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie !

Mais il a des conséquences qui peuvent parfois être désastreuses.

Ainsi, nous vous avons alerté sur la situation de deux collègues enseignants qui ont demandé, en mai et août 2019, une prolongation de carrière au-delà des 67 ans. Aucune réponse ne leur a été apportée, si ce n'est pour l'un d'entre eux un courrier en recommandé daté du 7 octobre 2021... Mais les traitements n'ont pas été versés ni en septembre, ni en octobre. Du coup, ces collègues, qui n'ont pu prendre leurs dispositions pour percevoir leur retraite se retrouvent dans la plus grande précarité ! Nous vous avons alerté à plusieurs reprises !

Nous avons enfin eu une réponse ce matin qui ne nous satisfait pas.

Et combien d'exemples pourrait-on trouver de collègues, notamment contractuels, qui n'arrivent pas à obtenir leur attestation pour Pôle Emploi, ou leurs documents à faire valoir auprès de la Sécurité Sociale pour percevoir les IJSS ? Et qui écrivent à l'infini sans qu'aucune réponse ne leur soit apportée ?

Là encore, il ne s'agit pas d'incriminer les agents ou les chefs de service de la DPE. Nous avons pu mesurer leur sérieux lorsqu'un dossier est traité. Mais nous voulons soulever un vrai problème : peut-on écoper à la petite cuillère un bateau qui coule ? Vous ne pouvez pas d'un côté refuser les contrats d'un an pour des milliers d'enseignants, multiplier les petits contrats et les actes de gestion qu'ils entraînent, et de l'autre ne pas recruter massivement les personnels de gestion administrative nécessaires pour suivre toutes ces opérations qui demandent expertise et précision. Car au bout, tous sont victimes : les agents administratifs exténués, surchargés de travail, et les personnels gérés tels que les enseignants qui se retrouvent dans des situations parfois dramatiques.

D'où notre revendication que nous réaffirmons : transformation de tous les contrats courts en contrats d'un an, et recrutement de tous les personnels administratifs pour répondre aux besoins.

Nous dénonçons les mauvais coups qui pleuvent de toute part : individualisation des carrières et des rémunérations, suppression des prérogatives des CAP, généralisation du profilage des postes, contre-réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, transferts des missions à la DGFiP, privatisation des missions, territorialisation, désintégration des missions et services Jeunesse et Sports, réforme de la Haute Fonction Publique, etc.

C'est la fin de la Fonction publique statutaire !

Nous rappelons la déclaration du Comité Confédéral National de Force ouvrière des 3 et 4 novembre 2021 : « Le CCN dénonce le projet d'élaboration d'un code général de la Fonction publique qui serait imposé par ordonnance. Pour le CCN, ce code est une entreprise de simplification et de dérèglementation contre les garanties du statut général de la Fonction publique et l'existence même de celui-ci » Notre mandat est celui de la défense du Service public de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et des statuts de ses agents.

Pour en revenir à l'ordre du jour, le CTA, réuni ce vendredi 19 novembre 2021 a pour objet la revalorisation de l'IFSE pour les personnels administratifs. Toutefois, cette revalorisation ne doit pas gommer de nos esprits le gel du point d'indice.

En effet, depuis 2010, ce gel a eu pour conséquence une perte de 21 % sur la rémunération principale des personnels.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue au 1er octobre 2021 l'augmentation du SMIC. Cette revalorisation a obligé le gouvernement à revoir une nouvelle fois la grille de traitement des catégories C dans la fonction publique afin que les collègues ne soient pas rémunérés en dessous du SMIC. Nous constatons que le tassement des grilles de rémunérations paupérise davantage tous les personnels.

Même si l'augmentation de l'IFSE dans le cadre du Grenelle de l'éducation est significative et nous nous en félicitons, ce rattrapage était attendu depuis longtemps et rejoint nos revendications, il n'est que justice au regard du régime indemnitaire d'autres ministères.

Pour autant, cela ne compense en aucune manière la perte salariale constatée depuis quelques années. De même, les primes ne comptent quasiment pas pour la pension et peuvent varier en fonction des changements de postes et même au sein de l'académie.

Il ne faut pas oublier que si l'évolution du point d'indice avait au moins suivi l'inflation, les personnels percevraient entre 250 € et 500 € de plus par mois en début de carrière.

Enfin, pouvez-vous nous préciser :

- 1) la date de mise en paiement du chèque inflation pour les personnels concernés ?
- 2) la date à laquelle les personnels éligibles à la prime de fidélité 93 (qui sont partis de l'académie au 1^{er} septembre 2021 mais qui souhaitent bénéficier des 2 000 euros transitoires) percevront ces 2 000 euros ?
- 3) l'état de la situation concernant les médecins de prévention, car les collègues doivent pouvoir bénéficier du droit de les consulter ?

Nous vous remercions de votre écoute.

**Retrouvez toutes les informations nationales
du syndicat sur le site internet : <http://spaseenfo.fr>**

